



Compte-rendu de la réunion des Délégués du Personnel du 09 novembre 2017

Présents pour la direction :

- ROCHE Xavier – Directeur Optim’services
- MEUNIER Pascale – Directrice du département Paie et Prestations Administratives
- BATTMANN Sylviane – Directrice de la production comptable
- DUCOUP Claire – Chargée des relations sociales

Les délégués UNSA Ferroviaire qui vous représentaient :

- Stephan DELON
- Paterne COPOL
- Stéphanie LEGROS
- Philippe MALLEGOL
- Nadine BERTIN

Retrouvez
dans le
« Retour sur ... »

- Expérimentation Accueil Téléphonique
- Au sujet de la nouvelle mission confiée par Optim’services à Cap Gemini
- Évolution de la situation des agences de recrutement
- Élargissement du périmètre d’ Optim’services
- Bachelor RH-GU
- AE et DSN
- Départ volontaire chez Optim’

TÉLÉTRAVAIL

☞ *La délégation UNSA Ferroviaire demande pour quelles raisons certaines agences imposent les jours de télétravail à ses agents ? Cela est contraire à l’accord signé par les représentants du personnel.*

Pour quelles raisons, chaque agence n’applique pas l’accord et l’adapte à sa sauce et suivant l’envie de sa hiérarchie ?

Pascale Meunier indique que comme le stipule l’accord, le télétravail est accordé sous réserve d’être compatible avec le fonctionnement de l’équipe. Elle précise que l’équipe de direction PPA n’a pas souhaité donner de prescriptions nationales et que chaque agence, en fonction de son organisation édicte des règles.

Elle demande aux délégués de remonter les cas où des « abus » seraient identifiés.

Elle dit qu’il n’est pas choquant que les managers conservent des jours où tous les agents sont présents, notamment afin de pouvoir organiser des réunions et des formations.

☞ *Certains managers rechigneraient à accepter le télétravail pour des raisons budgétaires ; le financement de l’équipement étant imputé sur le budget de l’agence. La délégation UNSA Ferroviaire demande à ce que les dépenses « télétravail » soit isolées du budget des AP&F.*

Pascale Meunier indique n’avoir pas connaissance de ce type de cas. Elle précise que s’il y en a, elle attend que nous lui remontions. Elle ajoute qu’il n’y a aucun sujet budgétaire lié au financement de l’équipement nécessaire au télétravailleur.

Elle précise également que même si l’agence devait être en dépassement pour cette raison, le dépassement serait autorisé.

Les délégués Unsa Ferroviaire vous invitent à leur faire remonter le sujet si un tel cas se présente à vous.

☞ *La délégation UNSA Ferroviaire apprend qu’il existerait un groupe de travail et des agences pilote sur le télétravail des DPX. Quelles sont les agences concernées ? Pour quelles raisons les IRP ne sont-elles pas tenues informées ?*

Pascale Meunier indique qu’il y a un groupe de travail qui a permis de définir, entre autre, les besoins de formation et d’accompagnement des managers pour favoriser le développement du télétravail.

Elle précise que des modules de formation à distance ont été bâtis par les RH Conduite du changement d’Optim’ et que cette formation est en cours de mise en œuvre.

Elle explique qu’il n’existe pas à proprement parler d’agences pilotes et que le télétravail des DPX se met progressivement en place.

Les délégués Unsa Ferroviaire restent vigilants à la mise en place équitable du télétravail au sein des agences et alertent la direction des cas de différences de traitement d’une agence à l’autre.

RENCONTRE DES MANAGERS OPTIM'

Les managers devraient participer à un TOP 100. La délégation UNSA Ferroviaire demande à savoir à quelle date cet événement aura lieu.

Ce n'est pas un TOP 100 mais un forum Optim'services qui va réunir entre 100 et 150 cadres en responsabilité dans le périmètre. Il se tiendra le 12 décembre 2017. Il va permettre de faire le point sur la structure 2 ans après sa création (ce qui a marché/ce qui n'a pas marché) et d'aborder une réflexion sur « Face aux grands projets orientés Qualité/Productivité, comment donner une forme plus lisible et plus compréhensible à tout ce qui est fait en matière d'accompagnement, de QVT, »

Xavier Roche précise alors que le point est plutôt favorable puisque les échanges qu'il a eus avec les Présidents font apparaître qu'Optim' s'est bien installé dans le paysage. Les échos plutôt bons des « clients/collègues » confortent Optim' dans son existence.

Il conclut en indiquant qu'il partagera avec les délégués du personnel les conclusions des réflexions menées durant le forum.

AUGMENTATION DE LA CSG AU 1^{ER} JANVIER 2018 ET SPÉCIFICITÉS SNCF

La délégation demande Quel sera l'impact de la hausse de la CSG en 2018 sur le pouvoir d'achat des cheminots ? Est-ce que l'État, notre tutelle s'est positionné ?

Xavier Roche indique que le Projet de Loi de Finances de la Sécurité sociale (PLFSS) 2018 a mis en place la hausse de la CSG de 1,7% et également la suppression des cotisations salariales maladie (0,75% au régime général) et chômage (2,4% au régime général). Il en résulterait une augmentation de 1,45% de la rémunération nette des salariés relevant du régime général.

Xavier Roche explique que la DCRHF agrège ces différentes mesures et réalise des simulations pour voir comment cela se traduit pour les différents personnels des EPIC (statutaires et contractuels).

En effet, l'application de ses mesures aux personnels statutaires fait baisser leur rémunération (ce qui n'est pas le cas des contractuels).

Le sujet a été évoqué au niveau des tutelles pour voir dans quelles mesures des amendements peuvent être passés dans le texte. S'il n'était pas possible d'intégrer les spécificités des personnels statutaires dans le dispositif légal, la direction réfléchit à un dispositif propre en interne pour contrebalancer les effets négatifs.

Les délégués Unsa Ferroviaire s'inquiètent d'une mise en œuvre tardive de la compensation qui pourrait faire perdre du pouvoir d'achat aux personnels statutaires ... notamment si des évolutions sont à intégrer dans Hélios.

GESTION DU REMPLACEMENT DES PASS CARMILLON EN FIN DE VALIDITÉ 2018

Lors de la dernière DP la délégation UNSA FERROVIAIRE demandait comment la direction envisageait la gestion des remplacements ou prolongations des PASS CARMILLON en fin de validité 2018 ? La délégation souhaite connaître l'état d'avancement de la réflexion.

Pascale Meunier indique que la direction souhaite tout faire pour éviter d'avoir à refaire les pass carmillon car cela serait très lourd et compliqué à gérer (200 000 pass périmés au 1^{er} janvier 2019 dont 140 000 délivrés aux retraités). Elle explique que le principe serait d'adapter tous les outils qui lisent la date de validité du support (TPV, BLS, Bornes TN, Accelio...) pour qu'ils ne la lisent plus et qu'un travail est en cours avec Voyage, Transilien, ...

Elle précise qu'il y a une date de droit qui se trouve dans les outils RH (fin du contrat de travail) et une date de validité du support lui-même qui, depuis août, est portée à 2040.

Elle se dit optimiste mais un retour des SI est attendu au maximum pour le 1^{er} avril 2018.

MOBILITE INTER ÉPIC

On se rend compte aujourd'hui, depuis la création des 3 épics, que la mobilité inter épïc est devenue de la science-fiction pour les gestionnaires. Leur avenir professionnel, les possibilités de changements de métiers, d'évolution dans la filière RH, sont devenues inexistantes.

La délégation UNSA FERROVIAIRE demande à ce que la direction respecte les clauses de mobilité prévue dans la loi portant Réforme Ferroviaire.

Pascale Meunier indique que la réforme date de 2015 et donne le nombre de mobilités.

- En 2016 : 76 agents sont sortis du périmètre PPA dont 65 en dehors de l'EPIC SNCF,
- Au 31 octobre 2017 : 70 mobilités sortantes dont 55 hors de l'EPIC SNCF.

Ces mouvements fonctionnent également pour les mobilités entrantes : 124 mobilités entrantes en 2016 et 69 mobilités entrantes entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2017.

Il serait intéressant d'isoler dans ce chiffre le seul périmètre des AP&F et obtenir le détail par qualification. Il se pourrait que les données soient plus en cohérence avec le ressenti des agents !

Vos délégués Unsa Ferroviaire préciseront cette question lors d'une prochaine réunion des délégués du personnel.

EXTERNALISATION

☞ *La délégation UNSA souhaiterait savoir si l'entreprise a prévue d'externaliser d'autres services?*

Exemple : La trésorerie DFT : sachant que l'externalisation de ce service aurait un impact important sur d'autres services...

La direction précise qu'il n'y a pas d'externalisations programmées au sein d'Optim'services.

ÉVOLUTION DU CHAPITRE 12

☞ *La délégation UNSA Ferroviaire demande, pour l'ensemble du périmètre (PPA, Recrutement, Production comptable, Siège) et par entité :*

- a. le nombre d'agents actuellement à ½ solde et à solde zéro*
- b. le nombre de procédure de demande de Longue maladie en cours*
- c. le nombre de refus du régime de Longue Maladie depuis le début de l'année.*
- d. le nombre d'agents faisant l'objet d'une réforme*
 - à l'initiative de l'agent*
 - à l'initiative de l'entreprise*

Les chiffres portés au registre font état sur le périmètre de la DP de :

- 6 agents à 1/2 solde
- aucun agent à solde zéro
- 15 dossiers Longue maladie en cours
- aucun refus de Longue maladie.

Les délégués Unsa Ferroviaire demandent à nouveau que la prévenance des agents soit anticipée.

Certains agents découvrent la retenue sur solde à réception de leur fiche de paie ... C'est inacceptable !

Les délégués rappellent que cette évolution de la règle met en difficulté des personnels déjà fragilisés par la maladie : double peine... Ils déplorent que la responsabilité du traitement des situations soit reportée sur l'Action Sociale.

CSP COMPTABILITÉ FOURNISSEURS

☞ *La délégation UNSA Ferroviaire demande à connaître en quoi consiste la FACTURATION "DIFFERENCIEE"? Quels sont les impacts pour les agents? Quelles est la valeur ajoutée pour l'entreprise?*

Mme Battmann explique que le temps de traitement des factures dépend de la qualité du travail réalisé en amont (qualité des commandes notamment). Elle précise que lorsque la commande n'a pas été faite correctement ou que la réception n'a pas été réalisée dans les temps, cela génère beaucoup de sollicitations pour les agents de la comptabilité qui doivent aller « à la pêche à l'information ».

Elle poursuit en indiquant, qu'aujourd'hui, le mode de facturation du service aux clients ne tient pas compte de la qualité entrante, cependant qu'elle a nécessairement un impact sur la productivité qui pourrait être réalisée pour réduire les coûts de production et répondre aux clients qui demandent des gains.

L'étude menée sur la facturation différenciée consiste donc à se donner les moyens d'opérer cette différenciation. Le but est de quantifier le volume de la non qualité entrante pour pouvoir partager avec le client et obtenir des améliorations.

Une facturation « Bonus/Malus » pourrait être envisagée. Les modalités ne sont pas définies.

La direction inique qu'à ce stade, il n'y a pas d'impact pour les agents.

DÉMATÉRIALISATION DU BULLETIN DE SALAIRE

☞ *La délégation UNSA FERROVIAIRE demande à savoir combien d'agents ne se sont pas encore manifestés pour avoir accès à leur bulletin de paie numérique et quelles sont les actions mises en place par Optim pour régulariser cette situation.*

Pascale Meunier annonce qu'à ce jour, 70 000 personnes ont personnalisé leur coffre et **16 289 agents** n'ont pas encore réalisé la démarche. Elle indique que le nombre évolue tous les mois (en octobre 3 700 personnes ont personnalisé leur coffre). Elle précise qu'il n'y a aucun risque de perte des bulletins de paie, qui attendent la personnalisation des coffres.

Les délégués Unsa Ferroviaire font remonter à la direction que nombre d'alternants nouvellement arrivés ne sont pas mis au courant de la démarche et demande qu'un rappel soit réalisé auprès des RRH (y compris ceux d'Optim') pour qu'ils remettent systématiquement la communication sur le sujet aux nouveaux embauchés.

AGENCE DE RECRUTEMENT TRANSVERSE

☞ *Après avoir pris connaissance de leur bulletin de salaire, les chargés de recherche de l'Agence Recrutement Transverse souhaitent savoir pourquoi la rétroactivité de leur indemnité de saisie ne s'applique que depuis le mois de janvier 2017.*

L'UNSA FERROVIAIRE s'étonne que certains d'entre eux qui ont intégré l'Agence depuis plus d'un an n'aient jamais bénéficié de cette indemnité et demande à ce que les régularisations soient réalisées.

Pascale Meunier indique que ces agents ne font pas beaucoup de saisie et qu'il s'agit d'une décision managériale d'homogénéisation d'appliquer aux chargés de recherche de l'agence transverse l'indemnité de saisie comme elle l'est aux chargés de recherche de l'agence de recrutement des cadres.

Elle précise qu'il n'y a pas de règle concernant la rétroactivité du paiement et que celle-ci s'applique au 1^{er} janvier 2017.

Les délégués Unsa Ferroviaire s'offusquent d'une telle réponse et réclament que la rétroactivité du paiement débute à la mise en place de l'agence.

Face à la vindicte de vos délégués, Pascale Meunier propose d'échanger avec le responsable de l'agence afin de lui faire part de nos récriminations.

Vous pouvez compter sur vos délégués pour suivre le sujet.

FORMATION

☞ *La délégation UNSA Ferroviaire demande si un Bilan de Mise en Formation est nécessaire préalablement à un AGECIF en vue d'une reconnaissance de diplôme.*

Céline Boyer (COFO) explique que la demande de reconnaissance de diplôme est gérée par le conseiller mobilité et le gestionnaire de carrière en lien avec la ligne métier.

Elle précise que l'agent doit préparer un projet professionnel et satisfaire au Bilan de Mise en Formation Externe (BMFE) qui permet d'évaluer le potentiel de l'agent dans la perspective de l'accès à un nouveau métier ou d'un changement de collègue à l'issue de la formation.

L'article 7.2 du RH 0821 cite qu'une des conditions de la reconnaissance d'un diplôme est l'avis favorable au bilan d'aptitudes permettant de garantir une bonne probabilité de réussite dans le cas d'une entrée en formation externe (BMFE : Bilan de Mise en Formation Externe -RH00636 "fiches Bilan - complément au RH00336"; RH00336 "Organisation du recrutement").

Un avis négatif émis à l'issue de ce BMFE met fin à la demande de reconnaissance de diplôme engagée par l'agent.

Le BMFE n'est pas lié à une demande de formation dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation (CIF). Ce bilan est nécessaire uniquement lors d'une demande de reconnaissance de diplôme. Celle-ci doit obligatoirement intervenir avant d'entamer la formation.

Vos délégués sont à votre disposition si besoin.

☞ *Les gestionnaires des AP&F nous font part qu'ils ne reçoivent aucune réponse aux demandes de formations demandées (incendie, informatique, ... par exemple). La délégation UNSA Ferroviaire demande quelle en est la cause.*

Le coordinateur formation précise que certaines formations nécessitent un accord budgétaire de la part du manager ; retour qui peut prendre du temps.

Il précise qu'un agent peut l'interpeller directement afin d'obtenir des renseignements concernant sa demande de formation.

Les managers ont à disposition des pages Share Point mises à jour par le cofo.

Si vous avez fait une demande de formation lors de votre entretien professionnel et que vous n'avez pas eu de retour, vos délégués Unsa Ferroviaire vous invitent à contacter votre COFO. Vous pouvez également leur faire remonter vos difficultés ; ils se chargeront d'obtenir la réponse.

Vos délégués Unsa Ferroviaire interviennent également pour que le planning des ateliers RH soit diffusé largement aux managers.

Vos délégués vous rappellent : attention les heures de DIF mis dans votre compte personnel formation sont utilisables jusqu'en 2020 uniquement – N'hésitez pas à les utiliser.

AGENTS À TEMPS PARTIEL

☞ *La délégation UNSA Ferroviaire demande à connaître le nombre d'agents en temps partiel thérapeutique et le nombre d'entre eux qui arrivent au terme des 365 jours sur 3 ans.*

Pascale Meunier indique avoir sollicité le service concerné sans réponse au jour de la réunion et que les chiffres seront portés au registre.

Les délégués Unsa Ferroviaire constatent que les données n'ont pas été portées au registre sous prétexte qu'il n'est pas prévu de communiquer ces chiffres aux délégués du personnel...

FACILITÉS DE CIRCULATION POUR LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

☞ *Il semblerait qu'à partir de 2018, l'ensemble des représentants du personnel munis de la carte 18A devront obligatoirement être muni d'une réservation pour accéder aux trains.*

La délégation UNSA Ferroviaire demande si la DRH Ferroviaire a donné des indications concernant la possibilité d'effectuer des réservations de façon dématérialisées (sans passer par le guichet obligatoire si on veut être muni d'une réservation et parfois très long actuellement) ou avoir une dispense de réservation directement enregistré sur le PASS CARMILLON (comme pour certains abonnements domicile-travail)

Le délégués participant à différentes réunions n'ont pas toujours l'opportunité de prévoir leur fin...c'est d'ailleurs pour cela que la mention dispense de réservation apparait sur leur carte.

Pascale Meunier précise que titulaires de la carte 18A doivent se munir d'une réservation gratuite et peuvent ainsi passer les portes d'embarquement.

Une discussion est en cours avec les organisations syndicales et la DCRHF.

NOTATIONS

☞ *Des notations complémentaires ont été prononcées mais de nombreuses vacances de postes n'ont pas fait l'objet d'annonces dans la Bourse de l'Emploi. Pour quelles raisons ?*

Comment les agents peuvent-ils postuler sur les postes vacants ?

Comment les agents des autres Établissements ont connaissance de ces vacances et de ces promotions ?

Quelle est l'équité de traitement des agents en pareille situation ?

Que compte faire la direction pour remédier à ces inégalités et ce traitement discriminatoire ?

Pascale Meunier explique que quand il y a un poste vacant et qu'il n'y a pas de candidat présent sur le périmètre à promouvoir, le poste est alors publié à la Bourse de l'Emploi. Dans le cas contraire, il ne l'est pas.

Il faut rappeler qu'une mutation prime sur une nomination ... Il est clair que, de plus en plus, la direction fait fi des règles et gère comme bon lui semble !

Pascale Meunier précise qu'à chaque départ, une étude est réalisée pour savoir comment faire pour éviter de remplacer : comment s'organiser autrement ? Comment répartir la charge ? Comment changer le processus ?

Les délégués Unsa Ferroviaire s'agacent du fait que les postes supprimés, les remplacements par des emplois précaires ne sont même pas présentés aux instances ; la trajectoire économique n'est pas connue, ...

Ce sont nos visites de terrain qui nous permettent de découvrir les restructurations ...

Tout cela justifie la crispation de l'UNSA qui a entamé des actions et en envisage d'autres afin que l'entreprise respecte la législation.

DÉLAI POUR CHANGER DE POSTE

☞ *La délégation UNSA Ferroviaire demande à connaître les conditions et le délai statutaire permettant le départ d'un agent sur un autre poste?*

Pascale Meunier indique ne pas avoir identifié que le statut précisait les conditions et modalités de changement de poste et qu'il s'agit d'une politique générale d'entreprise qui stipule qu'en fonction des postes, une durée de 3 à 5 ans est une durée « normale ».

Les délégués Unsa Ferroviaire rappellent que cette règle n'est pas respectée au niveau des AP&F. Sous prétexte de promotion prise dans l'agence ou de postes non remplacés, les demandes de mouvement du personnel sont bloquées.

Si vous êtes dans ce cas, n'hésitez pas à nous interpeller pour que nous défendions votre cas individuel.

AP&F SITE DE PARIS NORD

☞ *L'équipe « Diamant » de l'AP&F de Paris Nord se retrouve sans DPX et les 2 QD sont partis. Seul un agent en CDD a été recruté récemment (compétences à acquérir). À ce jour, ils n'ont pas de visibilité sur le remplacement de leur DPX (pas d'information). Ils sont inquiets quant à la charge qui a été répartie sur les titulaires restants. De plus, 140 agents viennent d'être affectés à cette équipe à la suite de la réorganisation de l'ECT de Paris Nord. La délégation UNSA Ferroviaire demande comment la direction compte remplacer les personnels partis et aider à réduire la charge des titulaires restants.*

Pascale Meunier indique :

- l'étude et l'organisation de la charge de travail est en cours.

- une qualif D est en cours de mutation et en conséquence, un agent nommé qualif D arrivera dans l'équipe début 2018

- le remplacement du DPX est envisagé et l'encadrement est assuré actuellement par l'animateur métier et la responsable production.

Vos délégués Unsa Ferroviaire veilleront à ce que l'équilibre moyens/charge de travail soit respecté.

AP&F SITE DE MONTPELLIER

☞ À Montpellier, tous les établissements sont rattachés à la région Occitanie, seul le site APF de Montpellier est rattaché à Marseille. Avec la mise en place des différentes plaques (COFO, GA GU, GPE....) en Occitanie pour ces établissements.

La délégation Unsa Ferroviaire demande quelle est la cohérence d'être rattaché à Marseille ?

Pascale Meunier précise que l'AP&F de Montpellier a été rattachée à celle de Marseille en janvier 2016 et que le mode de fonctionnement des AP&F n'a aucun lien avec les différentes réformes administratives pilotées par l'état qui consistent à regrouper les régions.

Elle indique qu'il n'est pas nécessaire d'être dans la même région pour traiter en AP&F les dossiers d'un établissement et que ce n'est pas une nécessité pour le pilotage de l'activité contrairement à TER par exemple. Elle précise que, de plus, il est plus facile de se déplacer de Marseille à Montpellier que de Montpellier à Toulouse et donc qu'il n'y aurait aucune logique à changer les choses.

AP&F SITE DE LYON

☞ Sur 5 agents ayant passé le constat sur l'AP&F de Lyon, 3 ont été en échec. La délégation UNSA Ferroviaire demande à savoir à quelle date les agents repasseront le constat et comment ils sont accompagnés durant la période intermédiaire.

Pascale Meunier détaille :

- 7 agents ont passé le constat dont 6 de l'AP&F Rhône Alpes et 3 ne l'ont pas réussi,
- une seconde chance a été accordée pour le passage d'un nouveau constat le 29/11/2017 ce qui laisse 2 mois de plus de préparation aux agents,
- un des agents a fait savoir le 7/11/2017 qu'il ne souhaitait pas bénéficier de cette nouvelle opportunité et préférerait retourner sur son entité d'origine,
- Suite au constat du 25/09/2017, l'animatrice métier a réalisé une correction des exercices présentés au constat avec les agents. La séance a duré 5 heures et a permis une prise en compte individualisée des difficultés de chacun,
- les DPX des agents concernés ont échangé avec ces derniers afin de faire le point sur le constat et la nouvelle échéance du 29/11/2017,
- un nouveau "constat blanc" a été réalisé le jeudi 2/11/2017 afin de proposer un nouvel entraînement et une mise en condition pour les agents.

Elle conclut que l'équipe sur place accompagne au mieux les personnes qui doivent repasser le constat.

Vos délégués Unsa Ferroviaire ont sollicité un entretien avec la direction pour évoquer la problématique générale des constats, notamment le manque d'harmonisation entre les territoires. Un rendez-vous est fixé au 29 novembre 2017. Nous ne manquerons pas de vous communiquer les retours de cette entrevue.

AP&F SITE DE VALENCIENNES

☞ Par décalage suite à la réussite et au départ du Bachelor, un agent QC va prendre le poste de QD. À ce jour, il n'est pas prévu de remplacement de l'agent QC. Cette situation génère le gonflement des portefeuilles des agents restants. La délégation UNSA Ferroviaire demande si la direction envisage le remplacement rapidement et par qui.

Pascale Meunier explique que pour contribuer aux efforts de performance, l'AP&F NPC a choisi le non remplacement des départs naturels.

Elle indique qu'en octobre dernier, le départ en retraite d'un gestionnaire référent a permis une promotion de C sur D mais que l'agent promu n'a pas été remplacé.

Elle précise que pour ne pas générer un gonflement excessif des portefeuilles des agents restants, 2 actions sont actuellement en cours :

- d'une part, un chantier d'efficacité visant à homogénéiser les pratiques et simplifier les processus afin de retrouver des marges de manœuvre,
- d'autre part, la refonte des portefeuilles à l'échelle de l'agence pour répartir équitablement la charge.

Vos délégués Unsa Ferroviaire font une nouvelle fois remarquer que cette restructuration n'a pas été présentée au CHSCT concerné ...

Ils évoquent la rencontre avec des gestionnaires dont la charge a augmenté et qui souffrent de cette situation.

DIVERS

☞ La délégation UNSA Ferroviaire demande à savoir de qui dépend l'entité AUSIRHIS.

AUSIRHIS dépend du SIRH, lui-même rattaché à e.SNCF.

☞ *La délégation UNSA Ferroviaire demande à savoir de qui dépend l'Agence Paie et Famille des cadres supérieurs. L'AP&F des cadres supérieurs dépend de la Direction des Cadres Dirigeants.*

☞ *La délégation UNSA Ferroviaire a entendu parler de « modules de compétence ». Elle souhaite avoir les informations sur cette nouveauté.*

La direction répond qu'il s'agit de nouveaux supports documentaires détaillant, sous forme de logigrammes, mode opératoire et manuel utilisateurs, différents actes métier GA/Paie récurrents préalablement identifiés. Ces modules de compétences ont vocation à faire la synthèse des différentes documentations métier existantes par ailleurs et à devenir, en complément des modules et supports de formation initiale et continue notamment, la référence métier du gestionnaire.

Ceux-ci sont déjà accessibles aux gestionnaires via la base documentaire unique sous forme projet.

Adresse base documentaire : <https://basedoc.sncf.fr/rh/apf/#/>

Questions placées hors compétence DP

FORFAIT JOURS

☞ *La délégation souhaite connaître la procédure de déclaration des heures supplémentaires par un agent au forfait en jours.*

CONSEILS DE BUREAUX

☞ *La délégation demande combien de conseils d'atelier/bureaux ont été réalisés depuis le début de l'année sur le périmètre de la DP par entité (direction optim', recrutement, action sociale, services médicaux, PPA)*

Évolution de l'entité « Financement de la Protection Sociale »

☞ *Lors de la présentation au CHSCT des modifications concernant la gouvernance Optim Services, la direction a annoncé le transfert de l'entité de "Financement de la Protection Sociale" vers PPA. Il apparaît dans cette entité transféré 1CS, 4F, et 3E hors le CO de cette entité était jusqu'à cette date de 1CS, 1G, 5F et 2E La délégation demande pourquoi l'évolution de cette entité n'a pas présentée aux instances?*

« Mission HISLAIRE »

☞ *La délégation souhaite connaître les retours de la mission Hislaire. Quelles sont les résultats des EVRPS et les actions proposées. La délégation demande un point sur les "journées conduite du changement" auprès des DPX.
Délai moyen d'avancement*

☞ *La délégation demande à connaître le délai moyen d'avancement pour toutes les qualifications et pour tous les collèges, au niveau national, par EPIC et par filière.*

UNSA Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • federation@unsa-ferroviaire.org

